

ANNEXE COVID-19 : MESURES MISES EN PLACE EN RAISON DE LA PANDÉMIE

1. Paiement :

Afin d'éviter le plus possible les contacts, le paiement par virement bancaire (Intérac) est fortement conseillé.

Pour les personnes ne pouvant pas utiliser ce moyen de paiement il est possible de mettre l'argent dans une enveloppe et nous la remettre lors de l'échange du matériel.

2. Retrait et retour du matériel

* Le matériel sera entièrement désinfecté par le locataire avant la mise à disposition pour la location.

* Le matériel devra également être entièrement désinfecté par le locateur avant son retour à l'organisme.

* Pour le matériel ne pouvant pas être désinfecté (livre, jeux de société, etc.), il sera alors mis en quarantaine par le locataire avant sa remise en disponibilité.

3. Procédure de désinfection du matériel :

- Utiliser des essuie-tout ou des serviettes propres pour le nettoyage.

- Comme le désinfectant est moins performant en présence de salissures, nettoyer la surface avec de l'eau et du savon pour éliminer tous les débris et taches visibles d'abord. Rincer à l'eau claire et essuyer avec une serviette propre. Appliquer le désinfectant. Si les surfaces sont déjà propres, appliquer immédiatement le désinfectant. Laisser la solution désinfectante agir quelques minutes (selon les directives du fabricant) avant d'essuyer toute trace de produit à l'aide d'un linge propre.

4. Couvre-visage :

Il est fortement recommandé de porter un couvre-visage lors de la transaction (Surtout pour la signature du règlement de location)

5. si vous présentez des symptômes

Il est de votre responsabilité d'aviser l'organisme si vous ou quelqu'un de votre entourage présentez des symptômes de la COVID-19 pendant la location du matériel.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION